



APPEL À PROJETS « ANIMONS LA TÉGÉVAL ! »

CAHIER DES CHARGES

3^{ème} Édition - 2022



Sommaire

OBJET DE LA 3 ^{ÈME} ÉDITION DE L'APPEL À PROJETS	3
PRÉSENTATION DE LA TÉGÉVAL.....	4
1.1. PILOTAGE.....	4
1.2. CONTEXTE	4
1.3. LES ENJEUX DU PROJET.....	4
1.4. L'AVANCEMENT DU PROJET	5
1.5. LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT	5
LES SITES	7
RETOUR SUR LES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS DE L'APPEL À PROJETS.....	9
3.1. LE CONTENU ET LE DÉROULÉ DES ACTIVITÉS.....	9
3.2. LE PROFIL DES PARTICIPANTS	9
LES ATTENTES DE CETTE 3^{ÈME} ÉDITION	10
4.1. LE CONTENU DES ANIMATIONS.....	10
4.2. LE RYTHME DES ANIMATIONS.....	10
4.3. L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIVITÉS /ANIMATIONS.....	11
LES CONDITIONS DE PARTICIPATION	13
5.1. QUI PEUT RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS ?.....	13
5.2. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	13
5.3. L'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS.....	13
SÉLECTION DES PROJETS	14
7.1. COMPOSITION DU JURY	14
7.2. LES CRITÈRES DE SÉLECTION.....	14
L'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER.....	15
8.1. CONDITIONS GÉNÉRALES.....	15
8.2. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER.....	15
ÉTAPES DE L'APPEL À PROJETS	16

P réambule

Objet de la 3^{ème} édition de l'appel à projets

La Tégéval est une voie verte destinée aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes. Elle s'étire sur 20 km et traverse huit communes du sud-est de la région parisienne.

Le Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation (SMER) la Tégéval lance sa 3^{ème} édition de l'appel à projets « Animons La Tégéval » dont l'objet est l'organisation d'activités, d'animations et de chantiers participatifs sur le parcours de la voie verte.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans la continuité des deux précédentes éditions, lancées en 2016 et 2019, avec pour finalité d'accompagner la découverte et l'appropriation de la voie verte par les Franciliens en créant des synergies entre les acteurs du territoire autour de thématiques prédéfinies.

L'ensemble des projets lauréats bénéficieront d'un accompagnement financier du SMER la Tégéval et d'une visibilité sur tout le territoire francilien.

Cette 3^{ème} édition donnera lieu à une première saison d'animations entre septembre 2022 et août 2023. Elle pourra être renouvelée, pour deux nouvelles saisons maximum, sur demande des lauréats et par décision du Comité syndical.

1

Présentation de la Tégéval

1.1. Pilotage

Le Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation (SMER) associe la Région Île-de-France, le Conseil Départemental du Val-de-Marne (CD94) et l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région Île-de-France. Il a été créé en 2008 pour assurer la conduite des études et des travaux d'aménagement du projet.

Le SMER se compose de 10 élus membres : 4 élus du Conseil Régional d'Île-de-France, 4 élus du Conseil Départemental du Val-de-Marne et 2 élus de l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France.

Il est représenté par sa Présidente, Madame Françoise LECOUFLE, Vice-Présidente du Départemental du Val-de-Marne et Maire de Limeil-Brévannes.

1.2. Contexte

La voie verte de l'interconnexion des TGV est un projet de longue date : initié par la Région Île-de-France et le Conseil départemental du Val-de-Marne dans les années 90, il a pour but de compenser la construction de la ligne à grande vitesse de l'interconnexion des TGV.

Baptisé « la Tégéval », ce projet correspond à la création d'une promenade verte réservée aux déplacements non motorisés et imaginée comme un aménagement valorisant l'environnement. À terme, elle permettra aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes d'aller en toute tranquillité de l'Île de loisirs régionale à Créteil jusqu'au Chemin des Roses et à la forêt domaniale Notre-Dame à Santeny.

D'une surface totale de 96 ha pour un linéaire de 20 km, la Tégéval traverse huit communes : Créteil, Valenton, Limeil-Brévannes, Yerres (91), Villecresnes, Marolles-en-Brie, Mandres-les-Roses et Santeny.

Le tracé de la Tégéval traverse le Val-de-Marne et s'attache à connecter les parcs départementaux, les espaces naturels régionaux et les liaisons douces locales tout en permettant la découverte des paysages caractéristiques de ce territoire : espaces urbains denses de la Plaine centrale alluviale, coteau boisé et massif forestier de l'Arc boisé et milieux ruraux du plateau de la Brie.

1.3. Les enjeux du projet

Le projet se place dans une perspective constante de recherche d'équilibre et d'articulation entre les nécessités du monde urbain – ses usages de l'espace et ses modes de vie – et les impératifs de préservation d'un patrimoine naturel parfois exceptionnel, toujours précieux.

La Tégéval facilite les déplacements quotidiens tout en offrant davantage d'espaces verts de proximité et de loisirs (promenades, prairies, pâtures, vergers, jardins familiaux, etc.).

Elle permet ainsi de répondre à trois grands types d'enjeux :

- Urbains :
 - Désenclaver les quartiers par la création d'un réseau de circulations douces interconnecté aux transports en commun et aux points d'intérêt du territoire,
 - Améliorer le cadre de vie.
- Sociaux :
 - Proposer des espaces récréatifs et de repos,
 - Améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap,
 - Permettre la découverte du patrimoine historique et culturel d'Île-de-France.
- Environnementaux
 - Développer les modes doux de déplacement,
 - Renforcer la présence de la nature en ville,
 - Préserver les milieux naturels et créer un maillage vert par la mise en réseau des espaces verts et naturels.

1.4. L'avancement du projet

Le projet a été déclaré d'utilité publique entre Créteil et Villecresnes le 9 avril 2013. Les premiers travaux ont débuté en septembre 2013.

La priorité est d'assurer la continuité du parcours : les secteurs actuellement non praticables sont aménagés d'ici 2023 afin que les usagers disposent rapidement d'un cheminement continu entre Créteil et Santeny.

11 km sont aujourd'hui aménagés et 3 km sont par ailleurs déjà accessibles. Les grands principes d'aménagement sont maintenant posés et la Tégéval est désormais une réalité.

Après cette première échéance s'ouvrira une nouvelle étape qui permettra d'approfondir les usages et les fonctions de la Tégéval liées à la promotion des mobilités douces, à la valorisation de la nature en ville (végétation spontanée, gestion) et à la constitution d'une « offre » de loisirs de proximité pour les habitants du territoire.

La fin des travaux et la livraison des derniers aménagements sont prévues à l'horizon 2028.

1.5. Les principes d'aménagement

Les travaux consistent en l'aménagement d'une promenade linéaire comprenant une voie verte (circulation douce en site propre pour les cycles et les piétons dont les personnes à mobilité réduite) et des espaces verts de proximité : pelouses, prairies, jardins, vergers...

i. Une approche écologiquement innovante pour un aménagement respectueux des milieux naturels

Une réponse originale aux enjeux écologiques du territoire a été proposée : aménager par la gestion des populations végétales spontanées. Il s'agit, à partir d'un état existant, de travailler les sols puis d'accompagner la dynamique naturelle végétale pour atteindre les objectifs fixés par le paysagiste et l'écologue.

Cette stratégie ne peut cependant pas se suffire à elle-même partout. La demande sociale et les usages impliquent de livrer rapidement un aménagement opérationnel et qualitatif. Il s'agit alors de trouver

un bon équilibre entre les zones plantées et les zones aménagées par stricte valorisation de la végétation spontanée.

Cette démarche permet d'installer à moindre coût une végétation indigène adaptée aux conditions locales. Un travail de mise en scène et de pédagogie, notamment par les activités imaginées dans le cadre des appels à projets permettent d'accompagner cette démarche expérimentale et novatrice.

ii. Un aménagement pensé pour et avec les Franciliens

▪ Une démarche de sensibilisation et de pédagogie auprès du public

Le SMER accompagne, par des actions de sensibilisation, l'appropriation de ses aménagements afin notamment de promouvoir les mobilités douces, de sensibiliser à la préservation des espaces naturels, de favoriser la découverte du patrimoine naturel local et plus généralement de contribuer à la préservation et à la valorisation du territoire francilien.

▪ Des aménagements co-construits avec les Franciliens

La Tégéval appartient à ceux qui la font vivre. Acteurs locaux, usagers et riverains sont les mieux placés pour imaginer, à travers l'échange et l'expérimentation, ses usages, ses activités, son entretien. Aussi, dès juin 2014, les Franciliens ont été invités à partager leurs envies d'aménagements et d'activités pour la Tégéval. Plus de 300 idées ont été exprimées lors du stand participatif, de la balade d'idées sur le contenu de la signalétique et d'événements locaux...

Ces idées ont notamment alimenté les 2 premières éditions de l'appel à projets à destination des associations locales, qui font vivre depuis 2016 la Tégéval au bénéfice des habitants de l'Île-de-France. Les activités réalisées sont visibles pour information dans la rubrique [agenda](#) du site internet et relayées régulièrement sur les réseaux sociaux.

Depuis sa création, la Tégéval avance en fédérant les acteurs du territoire : associations et collectivités locales sont associées aux réflexions et valorisées dans ses outils de communication (site internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.).

Pour plus d'informations, les candidats sont invités à consulter la **Notice d'Avant-projet** (annexe 1) présentant de manière illustrée :

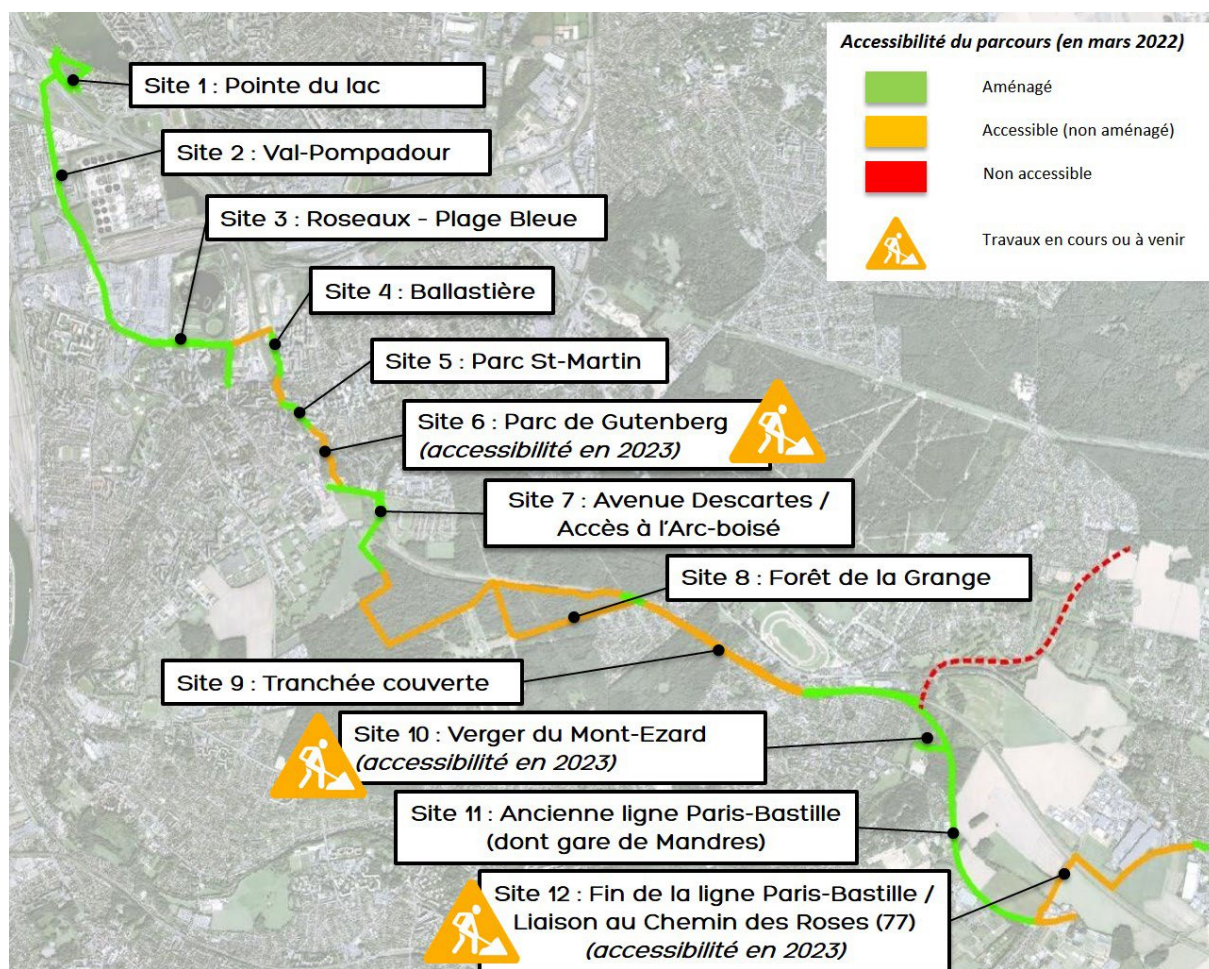
1. le contexte du projet ;
2. les intentions et les trois enjeux d'aménagement dont la démarche d'animation des sites par les acteurs locaux ;
3. le projet sur l'ensemble du parcours dont les sites supports du présent appel à projets.

2 Les sites

La Tégéval est aujourd'hui en passe d'être accessible sur l'ensemble de son parcours.

Pour l'ensemble des activités,

- 9 sites sont aujourd'hui aménagés ou accessibles ;
- 2 sites - *Parc Gutenberg* et *Chemin des Roses* - sont en travaux en 2022-2023 et ne pourront recevoir d'animation pour la première partie de la première saison jusqu'au printemps 2023.
- 1 site - *Verger du Mont-Ezard* – est en cours d'acquisition et ne pourra recevoir d'animation pour la première partie de la première saison jusqu'au printemps 2023.



À partir de 2023, les aménagements des sites déjà accessibles seront complétés pour une fin totale des travaux à l'horizon 2028. Le programme des animations devra alors être adapté le cas échéant.

Par ailleurs, il est précisé que l'ensemble des sites sont ouverts au public et en libre accès. Les activités proposées ne pourront pas remettre en cause cette caractéristique.

Les candidats devront indiquer dans leur réponse le ou les sites qu'ils envisagent pour réaliser leurs activités/chantiers participatifs en fonction de leur préférence ou de la pertinence vis-à-vis de leur projet. Les lauréats bénéficieront d'une mise à disposition du site sélectionné le temps de leur activité.

À chaque saison, une discussion sera engagée avec les porteurs de projets afin d'assurer la bonne répartition des animations sur l'ensemble du parcours.

Pour plus d'informations, les candidats sont invités à consulter la **Notice d'Avant-projet** (annexe 1). La partie « Projet » (pages 35 à 186) décline pour chaque site le contexte, les enjeux, les intentions et le projet proposé.

Une carte interactive des sites d'animation est disponible [en ligne](#). Elle donne des informations pratiques sur les différents sites.

3 Retour sur les précédentes éditions de l'appel à projets

Le SMER a sollicité, en 2016 et 2019, les associations locales à travers deux précédentes éditions de l'appel à projets pour mettre en œuvre les idées des Franciliens.

3.1. Le contenu et le déroulé des activités

En 2016, neuf associations ont été retenues pour la qualité de leurs projets : balades thématiques, interventions artistiques (photo, théâtre, street art « nature »), ateliers scientifiques pour mieux connaître la biodiversité, développer la culture « vélo » ou encore parfaire ses connaissances en matière d'écoconstruction.

En 2019, ce sont vingt associations qui ont été retenues avec de nouvelles animations autour des thèmes du handicap (balades urbaines accessibles à vélo, démonstration et apprentissage des chiens guides d'aveugles), du vélo (balades et ateliers d'auto-réparation), de la nature (balade naturaliste, ateliers scientifiques) et des loisirs culturels et artistiques (théâtre, contes, performance artistique et sportive, rallye-théâtre).

Les associations lauréates de ces 2 premières éditions de l'appel à projets ont permis de faire vivre la Tégéval au quotidien depuis 2017 avec près de 50 activités par an.

3.2. Le profil des participants

Ces activités ont touché des participants aux profils variés grâce à la diversité des activités proposées : familles, enfants, retraités, sportifs...

Deux singularités sont à noter :

- une participation plus importante de personnes déjà sensibilisées aux thématiques portées par la Tégéval ou ayant maintenant bien connaissance du projet ;
- une participation plus importante de personnes d'un âge supérieur à 35 ans.

Pour plus d'informations sur les activités réalisées depuis 2016 sur la Tégéval, nous invitons les candidats à consulter le site internet (les pages « [événements et activités](#) » et « [Animons la Tégéval !](#) ») ainsi que la page Facebook, rubrique « [Évènements](#) ».

4 Les attentes de cette 3^{ème} édition

Le SMER la Tégéval souhaite poursuivre son partenariat avec des acteurs de terrain pour animer au quotidien la Tégéval au bénéfice du grand public et de l'environnement.

Dans cet objectif, cette nouvelle édition est lancée pour soutenir des acteurs locaux dans la mise en œuvre d'animations et de chantiers participatifs inspirés par leur connaissance du territoire et leur expertise.

Pour cette 3^{ème} édition, un nouvel objectif est de développer des synergies entre les acteurs locaux et les collectivités territoriales pour créer des moments forts réguliers et attractifs tout au long de l'année. Un calendrier thématique est également proposé afin de faciliter et renforcer la communication.

Le SMER souhaite, par ailleurs, élargir la cible à des publics non avertis ou peu touchés par les activités notamment le public des jeunes adultes (16-25 ans), les classes et les écoles.

4.1. Le contenu des animations

Les projets d'activités attendus sont laissés à la libre imagination des candidats en s'inscrivant dans les trois enjeux majeurs identifiés depuis le début du projet :

- la mobilité (« bouger ») ;
- l'environnement (« respirer ») ;
- les loisirs (« se distraire »).

Deux types d'activités sont concernés par cet appel à projets :

- **Des activités / animations dont les thèmes sont développés à l'article 4.2.**
- **Des chantiers participatifs** pour compléter des aménagements existants (mobiliers, fleurissement, cultures, gestion, activités pérennes...).

4.2. Le rythme des animations

Il est rappelé que l'objectif de cette nouvelle édition de l'appel à projets est **de créer des synergies entre les acteurs de terrain et les collectivités locales (Villes, Territoires, Département)** afin de **proposer au public des moments forts** tout au long de l'année.

À ce titre, les candidats sont invités à développer des groupements pour proposer des actions communes ou transversales mais aussi à s'inscrire dans le cadre d'événements locaux existants. Deux réunions d'informations et d'échanges sont programmées pendant la phase de candidature pour les aider (cf. article 5.3).

Les animations seront proposées dans deux cadres distincts :

➤ **La « Fête de la Tégéval »**

La « Fête de la Tégéval » a lieu une à deux fois par an. Ces rendez-vous permettent de rendre visible la Tégéval et ses partenaires par l'organisation d'une journée thématique placée sous le signe de la convivialité et des festivités, souvent à l'occasion de l'inauguration de nouveaux aménagements.

Les lauréats de l'appel à projets devront participer à au moins un des deux temps forts annuels en plus de leurs animations retenues. L'organisation logistique et la communication sont alors prises en charge par le SMER.

Pour la prochaine saison, les Fêtes de la Tégéval auront lieu :

- Le premier week-end d'octobre (Samedi 1^{er} octobre 2022)
- Le premier week-end de juin (Samedi 4 juin 2023)

➤ **Évènements locaux, nationaux et mondiaux**

Les candidats devront proposer des activités **dans le cadre du calendrier thématique établi** (annexe 2). Celui-ci définit des thèmes tout au long de l'année, qui incluent des évènements locaux, nationaux et mondiaux dans lesquels les candidats sont invités à s'inscrire :

- 2^{ème} quinzaine de septembre : la mobilité
- 1^{ère} quinzaine d'octobre : le développement durable et les sciences
- Vacances scolaires automne : les loisirs
- Mi-novembre à mi-décembre : la réduction des déchets, le recyclage, le compostage et les sols
- Février à mars : l'eau
- Fin Avril à début mai : thème artistique
- Mi-mai à fin juin : la biodiversité, la nature et l'arbre
- Vacances scolaires estivales : les loisirs

Une exception à ces périodes thématiques imposées peut être faite pour des activités pédagogiques qui porteraient sur la faune et la flore et qui dépendraient donc de la saison.

À noter :

Cette 3^{ème} édition se déroulera comme suit :

- La première saison se déroulera sur la période de **septembre 2022 à août 2023**.

Elle pourra être renouvelée, pour deux nouvelles saisons maximum, sur demande des lauréats et par décision du Comité syndical sur les périodes suivantes :

- Septembre 2023 à août 2024
- Septembre 2024 à août 2025

4.3. L'accompagnement des activités /animations

La gestion des inscriptions aux animations

Dans le cas d'une activité nécessitant une inscription, deux possibilités s'offrent au candidat :

- La gestion des inscriptions par le candidat lui-même ;
- La gestion de tout ou une partie des inscriptions par la plateforme [Explore Paris](#) (site de réservation d'activités à Paris et en petite couronne). La plateforme permet une visibilité des activités à l'échelle du Grand Paris. Les activités promues par ce biais sont également visibles sur [l'agenda culturel de Val-de-Marne Tourisme & Loisirs](#) (Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne) qui gère la plateforme Explore Paris.

Pour en bénéficier :

- ✓ Étape 1 : transmission au CDT 94 des informations pratiques via un tableau partagé en ligne.
- ✓ Étape 2 : Le CDT 94 s'occupe ensuite de la publication et donne un accès personnalisé à l'association pour visualiser l'état des inscriptions.

Si le candidat choisit de gérer les inscriptions via Explore Paris, le candidat déterminera si l'inscription aux activités est gratuite ou payante (à hauteur de 2€, afin d'éviter les désistements de dernière minute qui sont fréquents sur les activités gratuites). La proposition des candidats devra préciser cette caractéristique dans le dossier de candidature.

La communication autour des animations

La communication autour des activités **est partagée entre le SMER et les porteurs de projet.**

- **Le SMER assure la communication sur le programme général des activités et les temps forts annuels** à travers différents supports :
 - Affiche générique de la saison délivrant une information générale sur les activités proposées par la Tégéval ;
 - Les outils numériques du SMER : site Internet, réseaux sociaux (Facebook et Instagram), newsletter ;
 - Le site « Explore Paris » via le CDT 94 ;
 - Les outils de communication du CD94, des communes, de l'AEV et de la Région via un relai régulier.

Concernant la diffusion sur les réseaux sociaux, le SMER Tégéval communique sur chaque animation/moments forts. Cette information se fera en deux temps :

- ✓ En amont des activités : un petit article précisant la date, le contenu, le lieu, les informations pratiques relatives à l'animation
- ✓ En aval des activités : des retours en images accompagnés d'une petite note d'ambiance (nombre de participants, ce qui a été fait...), qui seront mis en ligne au fil de l'eau sur la page Facebook et Instagram. Pour cela, **les candidats devront transmettre des photos de l'animation** ce qui permettra également de disposer de visuels pour les animations suivantes.

- **Les porteurs de projet ont quant à eux en charge la communication spécifique autour des activités qu'ils proposent.** Pour cela, il est attendu qu'ils prennent en charge :
 - La communication locale par la prise de contact avec les communes de situation, la diffusion d'affiches/tracts etc. ;
 - Une diffusion par mail, Facebook etc. dans leurs réseaux.

Dans ce cadre, le SMER remettra à chaque lauréat **un kit de communication** comprenant les supports de communication de la saison d'animations (affiche, visuels des réseaux sociaux) ainsi que des modèles type d'affiches, de flyers, de fléchages personnalisables. Ces modèles seront à remplir et à diffuser par les associations pour s'assurer de la venue de participants.

Les candidats sont invités à consulter le [site Internet](#) et la page [Facebook](#) de la Tégéval.

Il est à noter que la logistique (achat de matériels, prêt par les collectivités locales, logistique etc.) reste à la charge du porteur de projet.

5

Les conditions de participation

5.1. Qui peut répondre à l'Appel à Projets ?

Peuvent candidater les associations, collectifs, coopératives et autoentrepreneurs du territoire francilien qui œuvrent dans les domaines artistique, artisanal, culturel, etc. et qui développent des projets contribuant au bien-être des usagers, favorisant le lien social par des démarches participatives et créatives, dans un esprit de développement durable.

Toutefois, les personnes physiques (collectifs, groupements de citoyens etc.) désignées lauréates de l'appel à projets devront se constituer en association afin de pouvoir signer le contrat et prétendre à un financement. À titre d'exemple, une classe d'école ou un groupe de riverains peut répondre à l'appel à projets à la condition qu'une association d'élèves ou de riverains soit constituée après la désignation comme lauréat et avant toute mise en œuvre d'activités/d'animations et financement.

5.2. Constitution du dossier de candidature

Pour participer :

- **Remplir les formulaires en ligne comprenant 2 parties :**
 - 1^{ère} partie « Structure porteuse du projet » pour présenter la structure : en cas de projet commun (entre plusieurs organismes), ce sera le nom de l'organisme pilote qui sera mentionné. Cet organisme sera le bénéficiaire de l'accompagnement financier.
 - ⇒ Joindre la charte d'animation signée en fin de formulaire (annexe 3)
 - 2^{ème} partie « Activité pédagogique ou Chantier participatif » pour décrire les interventions proposées : attention, en cas de proposition de plusieurs activités, cette partie devra être remplie plusieurs fois.
 - ⇒ Joindre le tableau budgétaire de l'activité renseigné en fin de formulaire (annexe 4)

Le dossier de candidature devra parvenir au SMER la Tégéval :
au plus tard le mardi 31 mai 2022 – 23h59, par voie dématérialisée à contact@lategeval.fr.

5.3. L'accompagnement pour la réponse à l'appel à projets

Le SMER la Tégéval se tient disponible pour **vous accompagner dans votre réflexion et la rédaction de votre réponse afin notamment de créer des synergies entre les candidats et Collectivités :**

- Par mail et téléphone : [contact@lategeval](mailto:contact@lategeval.fr), 01 83 65 38 64
- Par l'organisation de 2 temps d'échanges au parc Départemental de la Plage-Bleue :
 - **Mardi 26 avril à 14h** : confirmation de présence par mail avant le lundi 25/04.
 - **Jeudi 12 mai à 14h** : confirmation de présence par mail avant le jeudi 05/05.

6

Sélection des projets

7.1. Composition du jury

La sélection finale des animations sera réalisée par un jury composé des élus du SMER la Tégéval et placé sous la présidence de Madame Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER Tégéval.

Le jury se réunira le **jeudi 23 juin** après-midi.

7.2. Les critères de sélection

Les critères d'appréciation des demandes et de sélection des projets sont les suivants :

1. La conformité du dossier de candidature ;
2. L'adéquation du projet proposé avec les attentes précitées dans ce document ;
3. Les projets comportant des synergies avec d'autres candidats et collectivités ;
4. La qualité de la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux dans la conception de l'animation ;
5. La prise en compte de l'éco-responsabilité dans la mise en œuvre de l'animation ;
6. Le montage budgétaire du projet, le coût de l'animation et la justification du montage budgétaire ;
7. L'équilibre des répartitions géographique et temporelle de l'ensemble des animations proposées.

Le SMER Tégéval s'autorise à demander des compléments d'informations ou précisions aux candidats autant que nécessaire et prévoit une phase de négociations des candidatures jusqu'au jour du jury. Les négociations pourront porter sur le nombre d'activités ou le prix des activités.

7

L'accompagnement administratif et financier

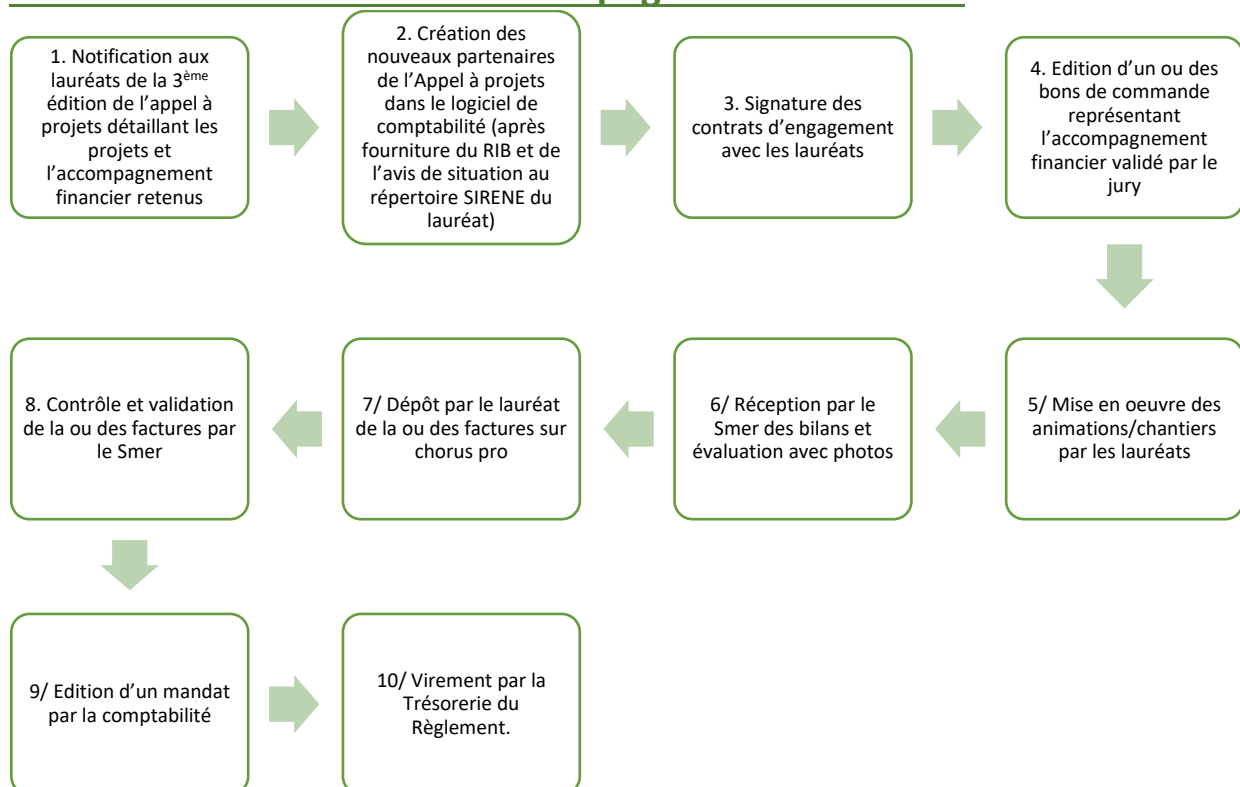
Le SMER la Tégéval se tiendra à la disposition des lauréats tout au long de la saison pour les conseiller, répondre à leurs questions par téléphone ou par mail.

8.1. Conditions générales

Les projets lauréats pourront bénéficier d'un **accompagnement financier**. L'accompagnement financier prendra la forme d'un règlement après la mise en œuvre des animations et ou chantiers participatifs qui seront retenus par le jury. Cet accompagnement financier sera renouvelé à chaque nouvelle saison. Le candidat devra renseigner le tableau budgétaire précisant les dépenses et recettes prévisionnelles justifiant la demande d'accompagnement financier (annexe 4).

Être lauréat ne signifie cependant pas bénéficier de manière systématique d'un accompagnement financier. En effet, il est possible de présenter une candidature sans demande financière.

8.2. La mise en œuvre de l'accompagnement financier



Pour information, l'enveloppe globale de financement annuel disponible est de 50 000 euros. Cette enveloppe devra permettre de soutenir des projets d'envergures différentes afin que la Tégéval puisse vivre de manière régulière et diversifiée tout au long de l'année.

Le nombre de lauréats et de projets retenus par lauréats n'est pas limité.

8

Étapes de l'appel à projets

